

LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES WALTRADE INSTITUT

Tel : 01 58 71 21 99

1 rue de la Bourse, 75 002 PARIS

@ : contact@waltrade.com

Site web : <https://www.waltradeinstitut.com/>

Présentation de l'organisme

Les formations du centre Waltrade enseignées depuis de 30 ans, sont basées sur l'apprentissage d'une méthodologie des marchés financiers. Ceci dans le but d'apprendre le process de prise de décision indispensable avant de s'engager sur les marchés.

La meilleure méthode pour investir c'est celle que vous maîtrisez. Il vous faut pour la définir, comprendre l'analyse technique et profiter de l'expérience de professionnels, que le centre Waltrade met à votre disposition.

Les méthodes enseignées par le centre Waltrade sont applicables sur tout marché.

Chaque formateur pour débiter sa formation fait un rappel sur les bases de l'analyse technique et chartiste.

Waltrade est auteur de 2 livres.

- Tout savoir sur l'analyse technique et Comprendre les indicateurs techniques aux éditions Economica.

Depuis 1991, Goldata créé, développe et édite, sous la marque Waldata, des outils et logiciels d'aide à la décision boursière. (Waldata marque déposée à l'INPI)

<https://www.waltradeinstitut.com/> Les personnes ayant suivies nos formations en sont généralement satisfaites, en effet nous avons un taux de satisfaction de 83%.

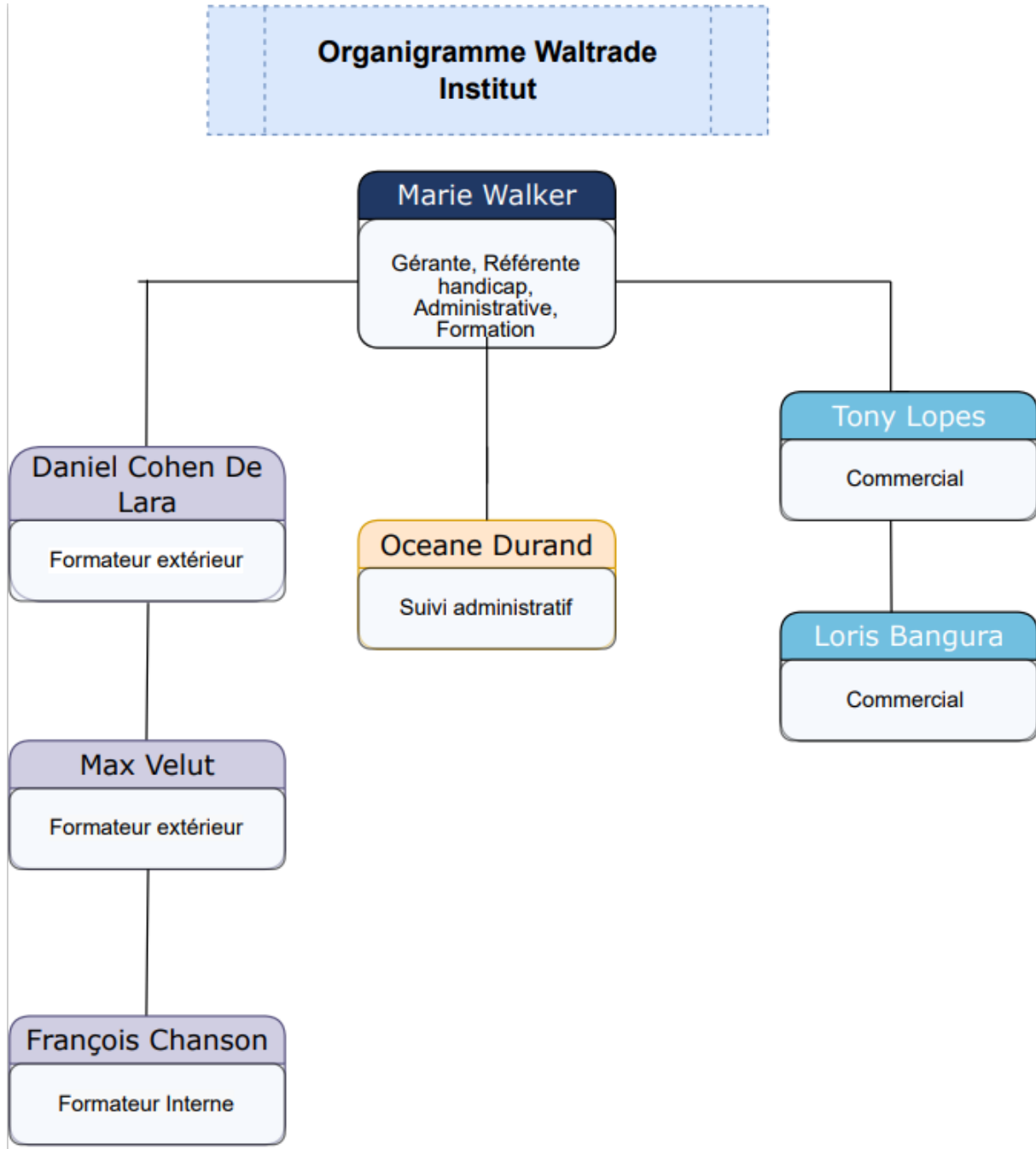
Situation géographique

La formation se déroule à distance. Les stagiaires peuvent donc la suivre chez eux ou dans le lieu de leur choix.

Modalités d'accueil

L'entreprise Waltrade est ouverte de 09h à 18h, et reste donc joignable tout au long de la journée pour des questions ou des informations complémentaires.

Organigramme



Moyens logistiques et pédagogiques

Nous mettons a disposition les logiciels Webex et Cisco.

Droits et devoirs du stagiaire

Chaque stagiaire doit respecter les consignes données par le formateur.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Modalités d'accès aux personnes à mobilité réduite

La formation étant une formation à distance, toute personne à mobilité réduite peut suivre la formation.

Règlement intérieur

I. Préambule

La société WALTRADE INSTITUT est un organisme de formation professionnelle domicilié :

15 rue des Halles, 75 001 PARIS

Le présent Règlement Intérieur précise certaines dispositions s'appliquant aux participants des différents stages organisés par l'Organisme de formation dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations.

II DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'Organisme de formation et ce pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'Organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

VI DISCIPLINE

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente lors de la formation.

Article 13 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont portés à la connaissance des stagiaires soit dans la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation.

L'Organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertira soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation, soit le secrétariat.

Article 16 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf autorisation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 17 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 19 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 922-3 du code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la poursuite de la formation qu'il reçoit

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

VII APPLICATION

Article 21 : Le présent règlement est porté à la connaissance des stagiaires et un exemplaire est affiché dans les locaux de l'organisme.